

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 mai 2017

Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 30**

**Nombre de votants : 30**

**Numéro  
2017/MAI/34**

**Point de l'ordre du jour  
6**

**OBJET  
TARIFS DU RESTAURANT  
MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR  
Mme GEORGELIN**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 01/06/2017  
L'affichage en mairie le : 01/06/2017  
La notification le : 01/06/2017*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M- A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- L. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT

**Membres absents**

Mme V. LETARD, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL.

**Exposé des motifs**

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Gabriel Sajus et de l'installation de l'école provisoire au centre de loisirs chemin des sables, les locaux utilisés pour le restaurant municipal ne seront plus disponibles.

Pour rappel, le restaurant municipal accueille des agents de la mairie qui souhaitent prendre leur repas sur place. Cette prestation fait l'objet d'une tarification révisée annuellement.

Afin de permettre la continuité de ce service, il a été négocié avec le Restaurant Inter Entreprises « Le P'Resto-Grill », qui fonctionne dans le cadre d'un atelier protégé, la fourniture de repas pendant la durée des travaux.

Le prix négocié sera de 10 euros par repas et il est proposé que la commune prenne en charge une partie du coût afin d'atténuer la prise en charge financière par l'agent et réduire l'augmentation du tarif appliqué

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 :

Grille indiciaire	Tarifs actuels	Coût repas restauration municipale	Coût du repas P'Resto-Grill	Nouveaux tarifs agent (+ 1,25 €)	Prise en charge mairie (+ 1,25 €)
Indice inférieur à 400	3,27 €	7,50 €	10 €	4,52 €	5,48 €
Indice supérieur à 400	4,18 €			5,43 €	4,57 €
Enseignants	4,21 €			Restauration sur les sites	
Stagiaire (hors organisme de formation)	Gratuité			Gratuité	10 €

### **Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- **FIXE** les tarifs du restaurant municipal comme indiqués ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que ceux-ci seront applicables au 1<sup>er</sup> juin 2017.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*